



Mairie
de
ROLLEVILLE

76133

DATE DE CONVOCATION :
08/11/2024

DATE D’AFFICHAGE :
IDEM

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 6
VOTANTS : 11

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 Novembre 2024 à 11 h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de :
Pascal LEPRETTRE.

Étaient présents :
Madame MICHAUX
Messieurs LEPRETTRE, HAMEL, LAMOURETTE, PALFRAY, ROUSSEAUX.

Absents excusés :
Monsieur Guillaume LECROQ
M. Christopher DURAND
Mme A. FUSEAU a donné pouvoir D. HAMEL
Mme BIERRE a donné pouvoir à E. ROUSSEAUX
Mme PICARD a donné pouvoir Y. PALFRAY
Mme ENGRAND a donné pouvoir P. LEPRETTRE
Mme BASILLE a donné pouvoir D LAMOURETTE

Secrétaire : Monsieur Eric ROUSSEAUX

1.1 FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES Décision modification n°2

Le compte 65888 présente une insuffisante de crédit.

Il convient de régulariser les crédits budgétaires :

Dépenses Fonctionnements

681/68	Provision	- 200 000 €
65888/65	Autres	+ 200 000 €

Ces modifications ne changent pas les équilibres budgétaires

Le conseil Municipal adopte cette décision modificative n°2

1.2

FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES

Choix de l'imprimeur pour le bulletin municipal annuel

P. LEPRETTRE rappelle que la Commune édite tous les ans un bulletin municipal dans lequel figure les activités de l'année passée. Le bulletin est édité par un imprimeur et financé par des encarts publicitaires. Après analyse des offres, la commission Communication a retenu l'offre de Visuel concept pour l'impression du bulletin municipal annuel. Il rajoute que sur les conseils de l'entreprise, il est nécessaire de revoir à la hausse les tarifs des encarts publicitaires.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'offre de Visuel concept pour la réalisation et l'impression du bulletin municipal annuel.

4.1

ADMINISTRATION GENERALE

Contrat tarifs encarts publicitaires bulletin municipal

P. LEPRETTRE précise que le bulletin communal est édité par un imprimeur et financé par des encarts publicitaires.

La commission Communication a retenu la proposition de Blue Line pour assurer le travail de régie publicitaire nécessaire à la réalisation du bulletin municipal.

Les tarifs des encarts publicitaires seront les suivants :

Entreprises Rollevillaises	Format 1/12	60€ HT
Autres entreprises	Format 1/16	70€ HT
Autres entreprises	Format 1/8	130€ HT
Autres entreprises	Format 1/4	180€ HT
Nouveaux annonceurs : tarification de l'agence en fonction du positionnement dans le bulletin et en fonction de la taille de l'annonce		

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer un contrat de 2 ans avec Blue Line Communication à Montivilliers et de retenir les tarifs ci-dessus pour les encarts publicitaires.

La séance est levée à 12h